

Proposition du Conseil administratif du 29 juillet 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 77 900 francs destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7 – Genève-Cité

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction et notice historique

La Société évangélique est fondée par Louis Gaussen en 1831. L'architecte Jacques-Louis Brocher construit la chapelle en 1833-1834 pour la Société évangélique. Dès 1849, la chapelle de l'Oratoire devient la paroisse de la nouvelle église de la Société évangélique libre de Genève. L'Oratoire est dédié à la prédication et est lié au mouvement de renouveau protestant appelé «Réveil», qui se diffuse en Suisse et en France au début du XIX^e siècle. Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, fut attaché à l'Oratoire et au mouvement du Réveil. Une plaque commémorative rappelle que la chapelle a été le point de départ de la première mission internationale de secours aux militaires blessés, le 29 juin 1859, trois ans avant la parution d'*Un souvenir de Solferino* de Henry Dunant, et cinq ans avant la première Convention de Genève.

La chapelle se compose d'une nef centrale et de deux collatéraux surmontés d'une galerie. L'intérieur, de style néo-classique, est caractérisé par une voûte à caissons en berceau supportée par une colonnade sur deux niveaux, d'ordre dorique, entourant la nef et délimitant les bas-côtés et la galerie supérieure. La voûte rappelle notamment le plafond de l'hémicycle du Palais Bourbon à Paris.

La façade côté rue est très sobre, composée d'une grande baie centrale et de deux baies latérales plus petites. Une grande verrière en toiture apporte de la lumière zénithale.

Dans les années 1924-1930, sous la direction de l'architecte Edmond Fatio, des travaux importants furent réalisés, notamment la restauration du plafond de la voûte et des bâtiments sur la cour.

Exposé des motifs

Pratique de la Ville de Genève en matière de subventions d'investissement

Depuis de nombreuses années, le département des constructions et de l'aménagement gère les subventions d'investissements allouées pour les restaurations

d'édifices culturels. Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation de ces bâtiments. Dans le cas présent, la Ville de Genève a été saisie d'une demande formelle émanant de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Dans la grande majorité des cas et au vu des montants concernés, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

D'une manière générale, les subventions allouées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat de Genève.

L'analyse détaillée des demandes est le fait de l'Office du patrimoine et des sites du Département du territoire (DT). Ce dernier demande un devis estimatif complet et détaillé au maître de l'ouvrage, puis en extrait les postes spécifiquement destinés à des travaux de restauration au sens strict du terme. Ceux-ci sont alors considérés comme «travaux subventionnables» et le coût qu'ils représentent sert de base à la fixation du taux de subventionnement. Considérant que l'Etat a la charge d'appliquer la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) et que cette dernière constitue la référence pour les subventions allouées aux monuments, il est cohérent que l'Etat effectue cette analyse. Afin d'éviter les doublons et de pratique constante, la Ville de Genève se rallie, en principe, aux conclusions de l'analyse effectuée par les services de l'Etat. Néanmoins, la Ville dispose généralement d'un dossier technique complet sur les travaux en question.

Obligations légales et de sécurité

En 2017, la Ville de Genève a octroyé une subvention pour la première phase de la restauration intérieure. Le présent programme vise les travaux de la deuxième phase, dont les différents postes sont repris ci-dessous.

La chapelle de l'Oratoire et la maison de paroisse sont inscrites à l'inventaire des bâtiments dignes de protection par un arrêté du Conseil d'Etat du 4 avril 1984.

Programme et descriptif des travaux

A l'étage, installation d'un nouveau système de gradins dans le côté sud de la nef avec des espaces de rangements intégrés situés entre la grande baie et les nouveaux gradins. Sur les gradins des collatéraux une modification de la pente a été réalisée, afin d'améliorer la vision sur le chœur. Ces interventions ont permis de vérifier l'état de la charpente des galeries.

Restauration et réparations des portes et fenêtres en sapin et en noyer.

Restauration et peinture des armoires en décors faux noyer et rangements divers.

Dépose et repose des radiateurs pour faciliter les travaux sur les soubassements.

Restauration des soubassements en sapin et décors faux noyer selon leur état d'origine. Nettoyage, sablage et protection des colonnes en grès du rez-de-chaussée qui avaient été peintes en 1986 à l'aide d'une peinture deux composants. Mise en œuvre d'une peinture en trompe-l'œil imitant le marbre de Carrare.

Révision du système de chauffage central et réfection à neuf de tout le réseau hydraulique. Remplacement de deux radiateurs tubulaires par des radiateurs en fonte, y compris sablage et traitement peint de couleur fonte.

Réfection intégrale des installations électriques et mise en conformité selon les normes en vigueur. Adaptation des locaux aux normes de sécurité feu de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), avec balisage des chemins de fuite. Dépose des gaines apparentes situées sur la corniche. Remplacement des installations sous le nouveau plancher du rez-de-chaussée et de la galerie.

- Mise aux normes du balisage de sécurité feu.
- Installation d'un système d'occultation électrifié sur toutes les fenêtres avec des stores à rouleau en toile blanche.

Restauration et consolidation des garde-corps. Décapage et traitement à l'huile de lin, y compris accordage de teintes. Décapage de la pièce d'appui en noyer.

Rafraîchissement de l'ensemble des surfaces:

- traitement de toutes les surfaces intérieures, notamment surfaces cinctrées (escaliers, chœur), murs des galeries, cloisons légères, murs au rez-de-chaussée à l'étage;
- suppression des anciennes dispersions acrylique, colmatage des fissures aux plafonds et consolidation par entoilage au calicot (tissu épais en coton) mis en œuvre à l'ancienne;
- sur les colonnes en bois à l'étage, réparation des cerclages en acier rouillés, ouverture des fissures et colmatage. Entoilage au calicot de coton et restitution de la peinture en faux-noyer (trompe-l'œil);
- dépose des panneaux contreplaqués occultant les anciennes boiseries en panneaux assemblés d'origine. Restauration des boiseries tapissant les murs de

l'abside en cul-de-four, et complément pour redonner une homogénéité à l'ensemble.

Rénovation complète du système d'éclairage et de sonorisation.

Doublage phonique entre la chapelle et l'immeuble d'habitation directement contigu. Suivi des travaux effectués et suivis en concertation avec l'entreprise spécialisée en acoustique.

Rénovation de la verrière constituée de deux vitrages superposés. Installation d'un système d'occultation électrifié avec des stores à rouleau en toile. Pour permettre un entretien en toute sécurité, mise en place d'une plateforme de service en caillebotis amovible au-dessus de la verrière aux niveaux des combles. Intégration d'un dispositif de ventilation naturelle électrifié. Remplacement des verres simples de la couche intérieure par des verres isolants et intégration d'un dispositif de ventilation et désenfumage.

Adaptation des dix portes en sapin d'origine donnant sur les deux cages d'escaliers principales, selon les normes AEAI, mais de façon réversible (système clipsé agréé). Transformation en porte Ei30, selon les exigences de la Police du feu. Doublage des portes à panneaux assemblées et des cadres de portes, et intégration de joints intumescents et de seuil Planet (seuil plat avec séparation thermique). Pose de ferme-portes obligatoires. Renforcement des paumelles anciennes (gonds). Décors en trompe-l'œil faux noyer sur toutes portes.

Restauration des escaliers des deux cages, y compris les garde-corps et la serrurerie ancienne.

Réfection de la scène et intégration d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Estimation des coûts

(Source: DT/OPS)

CFC des travaux	Désignation	Travaux devisés	Opérations à subventionner	Taux	Montant proposé (subvention cantonale)
<i>1</i>	<i>Travaux préparatoires</i>				
113	Travaux de démontage	23 246,00	23 246,00	10%	2 325
149	Réserve – Décontamination bâtiment	3 148,00			
<i>2</i>	<i>Bâtiment</i>				

21	Gros œuvre 1				
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	35 243,00			
211.1	Installation de chantier	36 078,00	36 078,00	15%	5 412
214	Construction bois réfection	273 190,00	217 568,00	15%	32 635
216	Pierres naturelles	9 231,00	9 231,00	15%	1 385
22	Gros œuvre 2				
23	Installations électriques	69 727,00			
24	Chauffage et ventilation	14 634,00			
25	Installations sanitaires	2 258,00			
27	<i>Aménagements intérieurs 1</i>				
272	Ouvrage métallique	50 231,00			
273	Menuiserie – Ebénisterie	79 979,00	55 986,00	20%	11 197
275	Système de verrouillage – réserve petites réparations	2 700,00			
276	Système d'occultation intérieur	13 606,00			
28	<i>Aménagements intérieurs 2</i>				
285	Traitement des surfaces peinture y c. faux marbre pilastres	185 673,00	129 971,00	15%	19 496
287	Nettoyage du bâtiment	4 104,00			
3	<i>Equipement d'exploitation</i>				
33	Domotique, sonorisation, projection, éclairage scène	31 109,00			
29	<i>Honoraires</i>				
291	Architectes	223 020,00	47 208,00	10%	4 721
292	Ingénieurs civils et spécialistes	14 592,00			
5	<i>Frais secondaires</i>				
51	Autorisation, taxes, divers frais	41 953,00			
	Total TTC (subvention)	1 113 722,00	519 288,00		
	Selon la lettre d'octroi du Canton				
	Arrêté à				77 900

Délai de réalisation

Les travaux sont terminés.

Référence au 14^e plan financier d'investissement 2019-2030 (page 50)

Cette subvention pour la restauration de la chapelle de l'Oratoire est prévue en qualité de projet actif sous le N° 044.040.04 pour un montant de 80 000 francs, avec une date de dépôt prévue en 2019.

Budget de fonctionnement

Hormis les charges financières annuelles ce crédit n'engendrera pas de charges budgétaires supplémentaires.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 16 300 francs.

Validité des coûts

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions d'investissements sollicitées sont de la responsabilité de l'Eglise évangélique libre de Genève.

Autorisation de construire

L'autorisation de construire a été délivrée le 23 septembre 2015.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est la Direction du département des constructions et de l'aménagement (Unité conservation du patrimoine).

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: subvention d'investissement octroyée à la chapelle de l'Oratoire, rue Tabazan 7 – Genève-Cité

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Subvention	77 900	
Coût total du projet TTC	77 900	

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: DCA

CHARGES

		Postes en ETP
30 – Chagres de personnel		
31 – Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	16 300	
36 – Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	16 300	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	- 16 300
---	-----------------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2019			0
2019	77 900		77 900
Totaux	77 900	0	77 900

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 77 900 francs, destiné à une subvention d'investissement octroyée à l'Eglise évangélique libre de Genève pour les travaux de restauration de l'intérieur de la chapelle de l'Oratoire, sise rue Tabazan 7 – Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 77 900 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2023.